

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 9 Novembre 2011.

Modification du P.L.U. Approbation

Michel BRARD rappelle l'objet de la procédure de modification du plan Local d'Urbanisme :

- permettre l'implantation de la future école d'infirmières
- réglementer les installations autres qu'agricoles dans la zone NA
- supprimer un emplacement réservé

Suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, le Conseil municipal approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme avec la prise en compte de l'observation émise par la Chambre d'Agriculture pour la zone NA.

Assainissement collectif

Le conseil municipal décide de rendre obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2012 le contrôle de raccordement des installations privées au réseau d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier. Ce contrôle sera réalisé par la société titulaire de la délégation de service public de l'assainissement collectif, soit la SAUR.

Dossier Cœur de Bourg

Vu l'état d'avancement du dossier et suite à la réunion de présentation du projet aux riverains, le conseil municipal décide de lancer la procédure de consultation.

Décision modificative du budget primitif 2011

Après présentation par le Maire, le conseil municipal décide les modifications au budget proposées.

Etat d'avancement des travaux

Ecole publique :

Les travaux de menuiseries réalisés vont être complétés par la réfection du faux plafond (changement des dalles) et le changement des luminaires. Ces travaux d'entretien seront imputés en section de fonctionnement du budget.

Cadre église :

Après obtention des accords de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région et au vu du coût de la réalisation d'un montant de 4 890 € HT, la charge résiduelle communale s'élève à 1 242.50 € HT.

Viabilisation du terrain des locatifs :

La réalisation des murs de soutènement est terminée.

La construction par Fougères Habitat du deuxième pavillon va commencer.

La voie verte :

Le sablage prévu devrait être réalisé la semaine prochaine. La pose des bâches pour les plantations est en attente de la réfection du pont d'accès à Galaché dont les travaux devraient commencer la semaine prochaine.

Le conseil municipal décide une inauguration « champêtre » le dimanche 27 novembre à 10h à laquelle chaque habitant est invité à participer.

Aménagement rue de la Grande Marche :

Isabelle MORICEAU indique que le projet a été revu en commission environnement du 19 octobre, sur site.

Au vu de l'estimatif établi par le cabinet TECAM prenant en compte la création de places de parking supplémentaires et la suppression des barrières, le conseil municipal valide le projet.

Agrandissement de la bibliothèque :

Monsieur le Maire rappelle que l'agrandissement de la bibliothèque, évoqué en séance du 12 janvier 2011, est sollicité pour les raisons suivantes :

- la superficie actuelle est en dessous des normes
- la bibliothèque devrait contenir plus de livres, mais sa superficie ne le permet pas

Quelques membres du conseil municipal se réuniront sur place pour étudier le projet.

Compte-rendu du CMJ du 29 octobre 2011

Philippe COLLET donne le compte-rendu :

- organisation du Téléthon 2011 le 3 décembre avec notamment des rencontres sportives le samedi après-midi et une vente de croissants en concertation avec la boulangerie.
- Une délégation de 5 jeunes fréquentant les collèges de Fougères va rencontrer le Maire au sujet de la desserte par le bus.

Questions diverses

Isabelle MORICEAU informe de l'obtention par la commune du prix départemental d'aménagement paysager 2011 dans le cadre du concours départemental des Villes et Villages fleuris.

Dans le cadre d'une demande de parents d'élèves, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'extension de la durée de la garderie du soir jusqu'à 18 h 45 (au lieu de 18h30). Le tarif de la vacation reste inchangé.

Le conseil municipal décide d'accorder la gratuité de la salle des fêtes à la Paroisse de la Visitation pour le repas qu'elle organise le 27 novembre.